

**DAJI/2019/Décision/Tarifs/16**

Décision portant approbation des tarifs  
pour les étudiants sortants et  
paiement des « stipends » aux étudiants  
entrants dans le cadre du programme ISEP

**Le Président d'Aix-Marseille Université**

**Vu** le Code de l'Éducation

**Vu** les statuts d'Aix-Marseille Université

**Vu** la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Sont approuvés les tarifs relatifs au programme d'échange d'étudiants ISEP « International Student Exchange Programs » (N° 2018-780) à partir de l'année académique 2020-2021 comme suit :

<b>Coût par étudiant sortant AMU</b>	
Frais de placement (paiement par virement bancaire)	425 €
Forfait frais de logement et pension par semestre (prélèvement bancaire en 4 mensualités par semestre)	3 350 €
Soit coût par étudiant pour un semestre	3 775 €

<b>Coût par étudiant entrant</b>	
Stipend (repas) versé une fois par semestre fin septembre SM1 fin janvier SM2 par virement bancaire	1 600 €
Chambre en cité universitaire forfait semestre Interlog (payé sur facture au CROUS)	1 277,50 €
Prestations d'accueil : kit d'accueil, tuteur étudiant, cours de FLE ...	472,50 €
Soit coût par étudiant pour un semestre	3 350 €

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2019

**Yvon BERLAND**  
Président d'Aix-Marseille Université

